

## FICHE DE RENSEIGNEMENT POUR LE MOUVEMENT INTERACADEMIQUE DES P.E.G.C. à retourner à la DPE4

Académie d'origine :

Académie demandée :

Section

.....

<p>NOM D'USAGE : .....</p> <p>Prénoms : .....</p> <p>Date de naissance : .....</p> <p>Nom et Prénom du conjoint : .....</p> <p>Grade, discipline ou profession du conjoint :..... .....</p> <p>.....</p> <p>Nombre d'enfants de moins de 20 ans au 01/09/2015 :.....</p> <p>Adresse personnelle : ..... .....</p> <p>Etablissement d'exercice :.....</p>	<p>NOM PATRONYMIQUE : .....</p> <p>Situation de famille : .....</p> <p>Lieu d'exercice du conjoint : ..... .....</p> <p>Date d'installation : .....</p> <p>Tél. : .....</p> <p>Courriel :.....@.....</p>
--	--

CLASSEMENT	DECOMPTE	TOTAL
Situation familiale ou civile: - rapprochement de conjoints - enfants à charge - années de séparation	150,2 points 100 points 50 pour un an, 275 pour 2 ans ou 400 points à partir de 3 ans	
Mutation simultanée	80 points	
Résidence de l'enfant	120 points	
Ancienneté de service (échelon) P.E.G.C. classe normale P.E.G.C. hors classe P.E.G.C. classe exceptionnelle	7 points par échelon 7 points par échelon + 49 points 7 points par échelon + 77 points	
Ancienneté dans le poste	10 points par année + 25 points supplémentaires par tranche de 4 ans dans le poste	
Vœu préférentiel	20 points par année à partir de la 2 <sup>ème</sup> année de formulation de ce vœu.	
Affectation en REP+ ou en établissement relevant de la politique de la ville	REP+ ou politique de la ville : 320 points à partir d'une ancienneté de poste de 5 ans	
Bonification en cas d'affectation dans un établissement précédemment APV	Cf annexe 1	

Joindre les pièces justificatives requises pour chaque situation

L'attribution des bonifications liées à la situation familiale est subordonnée à la production des pièces justificatives suivantes :

- photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant ;
- attestation du tribunal d'instance établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité ou extrait d'acte de naissance et obligatoirement :
  - pour les PACS établis entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> septembre 2014 une déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'imposition commune signée par les deux partenaires ;
  - attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle du conjoint sauf si celui-ci est agent du ministère de l'éducation nationale. En cas de chômage, il convient de fournir une attestation récente d'inscription à Pôle Emploi et de joindre une attestation de la dernière activité professionnelle, ces deux éléments servant à déterminer la résidence professionnelle du conjoint ;
  - pour les contrats d'apprentissage, joindre une copie du contrat précisant la date d'entrée en vigueur de celui-ci et sa durée ;
  - pour le rapprochement de la résidence de l'enfant, en plus de la photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant certifiés conformes, joindre, le cas échéant, pour les personnes divorcées ou en instance de divorce, la décision de justice confiant la garde de l'enfant ;
  - certificat de grossesse.

Faites-vous une demande de dossier au titre du handicap ?

oui  non

Date :	Signature du postulant :
--------	--------------------------

Cadre réservé à l'académie d'origine Observations éventuelles du recteur	Date :
---	--------